



## Éloignement et interdiction

Par **Loubna31300**, le **26/10/2017** à **17:40**

Bonjour je voudrais savoir en cas de violence conjugale  
On peut enlever l'interdiction de rentrer en contact et l'éloignement de 2 ans entre moi et mon mari  
Vu que il a pris 6 mois de prison ferme  
Et il a commencé de se soigner  
Merci pour vos réponses

Par **Juristetudiant**, le **27/11/2017** à **23:15**

Bonjour,

Le juge qui a prononcé cette interdiction peut en effet la modifier voire la supprimer. S'il s'agit d'une peine ou d'une interdiction prononcée dans le cadre d'un SME (sursis assorti d'une mise à l'épreuve), c'est le juge d'application des peines qui est compétent pour la modifier/supprimer.

Il faudra que votre mari écrive à ce magistrat, en lui exposant la situation, notamment les soins, votre consentement à la levée de l'interdiction, etc.

La décision appartient au magistrat, ce qui veut dire qu'il peut refuser même si vous êtes tous les deux d'accord.

En espérant vous avoir aidé,

Juristetudiant